



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/BUR/48/1/Add.1  
21 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
BUREAU

ORGANISATION DE LA QUARANTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### Mémoire du Secrétaire général

#### Additif

Le mémoire du Secrétaire général daté du 15 septembre 1993 (A/BUR/48/1) doit être complété comme suit :

1. Page 10

A la fin du chapitre II (ORGANISATION DE LA SESSION), insérer :

O. Réunions d'organes subsidiaires

39a. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 40/243, section I, de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. A ce sujet, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur une lettre datée du 20 septembre 1993 (A/48/417) dans laquelle le Président du Comité des conférences a informé le Président de l'Assemblée générale que le Comité avait recommandé que les organes subsidiaires ci-après soient autorisés à se réunir pendant la quarante-huitième session, à la stricte condition que ces réunions se tiennent dans les limites des installations et des services disponibles :

a) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

b) Comité du programme et de la coordination;

c) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;

d) Comité des conférences;

- e) Comité des relations avec le pays hôte;
- f) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- g) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- h) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- i) Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;
- j) Comité spécial contre l'apartheid;
- k) Comité spécial chargé de choisir les lauréats du Prix des droits de l'homme des Nations Unies;
- l) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

2. Page 11

Remplacer l'alinéa c) du paragraphe 43 par :

c) Demandes d'inscription de questions additionnelles (A/48/231, A/48/232).

3. Page 12

Remplacer la dernière ligne de la note de bas de page <sup>2</sup> par :

(A. ) : Questions additionnelles (A/48/231, A/48/232).

4. Page 25

A la suite du point 164 de l'ordre du jour, insérer :

165. Examen de la procédure prévue à l'article 11 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies (A.2).

5. Page 26

A la suite du point 162 de l'ordre du jour, insérer :

165. Examen de la procédure prévue à l'article 11 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies (A.2).

6. Page 27

A la suite du point 162 de l'ordre du jour, insérer :

Point 165 . . . . . Sixième Commission

7. Page 29

A la suite du paragraphe 54, insérer :

54a. En ce qui concerne le point 110 du projet d'ordre du jour provisoire (Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille), le Secrétaire général tient à rappeler qu'au paragraphe 14 de sa résolution 47/237 du 20 septembre 1992, l'Assemblée générale a décidé "de consacrer une séance plénière de sa quarante-huitième session, au début de décembre 1993, à l'ouverture de l'Année internationale de la famille. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée d'inaugurer l'Année internationale de la famille dans la matinée du mardi 7 décembre.

-----